

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité de Namur

Date : jeudi 18 novembre 2021 9h30-12h30

Lieu : Auditorio de l'UCM, Chaussée de Marche 637 à 5100 Wierde (Namur)

Les annexes (documents préparatoires et présentation) font partie intégrante du rapport de la réunion.

Présents :

Membres

- Nadia MARCOLINI (Assesse)
- Guy MILCAMP (Ciney)
- Frédérique VAN ROOST (Couvin)
- Bénédicte HAMOIR (Doische)
- Gauthier LE BUSSY (Gembloux et Président de l'OCBM de Namur)
- Cécile BARBEAUX (Gesves)
- Stéphanie SCAILQUIN (Namur)
- Marielle LAMBOTTE (Ohey)
- Laetitia BROGNIEZ (Philippeville)
- Olivier BORDON (Sambreville)
- Laurette DOUMONT-HENNE (Sombreffe)
- François MATHY (Viroinval)
- Chantal ELOIN GOETGHEBUER (Yvoir)
- Philippe THIOUX (OTW - Directeur exécutif Namur-Luxembourg)
- Martin DUFLOU (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Florianne MOSSOUX (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Ysaline PASQUASY (SPW Mobilité Infrastructures- Autorité Organisatrice du Transport)

Invités permanents et ad hoc

- Simon COLLET (OTW - Directeur d'exploitation de Namur)
- Benoît VANDER PUTTEN (OTW- Direction générale)
- Anna TINEBRA (Tous à pied)
- Alain PIRON (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Christiane CHERMANNE (SPW Mobilité Infrastructures -Direction de la Planification de la Mobilité)
- Justine MARNEFFE (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Marie VIDOTTO (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Maxime LEONET (Daverdisse)

Autres

- Amélie QUIEVRAIN (Cabinet du Bourgmestre de Sambreville)
- Stéphane BEAULOI (CEM de Sombreffe)

Absents/Excusés :

Vincent SAMPAOLI (Andenne)	Philippe LAMBOT (Mettet)
Luc PIETTE (Anhée)	Bernard DUBUISSON (Profondeville)
Benoît ROLLAND (Beauraing)	Corine MULLENS (Rochefort)
Michaël MODAVE (Bièvre)	Valérie LECOMTE (Somme-Leuze)
Jacques BECHET (Cerfontaine)	Arnaud ALLARD (Vresse-sur-Semois)
Thierry BODLET (Dinant)	Serge GOFFIN (Walcourt)
Dominique VAN ROY (Eghezée)	Christophe LEURIDENT (OTW – Direction générale)
Vincent DETHIER (Fernelmont)	Edwine BODART (OTW – Conseil d’Administration)
Freddy TILLIEUX (Floreffe)	Philippe GENGOUX (OTW – Conseil d’Administration)
Antonin COLLINET (Florennes)	Jérôme WIBRIN (Représentant du Ministre Henry)
Jean-François FAVRESSE (Fosses-la-Ville)	Pol FLAMEND (SPW – département des routes Namur-Luxembourg)
Marie-Thérèse COLAUX (Gedinne)	Mourad BAOUICHE (SNCB)
Cedric BERTRAND (Hamois)	CAWAB (association représentant l’intérêt des usagers)
Fabrice DE RYCKE (Hastière)	Navetteurs.be (association représentant l’intérêt des usagers)
Marc LIBERT (Havelange)	Geneviève BESONHE (FOREM)
Etienne MAROT (Houyet)	
Eloïse DOUMONT (Jemeppe-sur-Sambre)	
Rachelle VAFADIS (La Bruyère)	

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice du transport
BHNS = Bus à haut niveau de service
CCATM = Commission Consultative Communale d’Aménagement du Territoire et de Mobilité
CLM = Centrale locale de mobilité
CRM = Centrale régionale de mobilité
H+ = tarif Horizon +
OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité
OTW = Opérateur de transport de Wallonie (le TEC)
PAE = Parc d’activité économique
PCM = Plan communal de mobilité
PUM = Plan urbain de mobilité
SDT = Schéma de Développement Territorial
SRM = Stratégie Régionale de Mobilité
ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Introduction

Point d'information.

M. DUFLOU (AOT) introduit la séance et présente le nouveau rôle de président, pour lequel un appel à candidature avait lancé au précédent OCBM. Le président sera Gauthier LE BUSSY, échevin en charge de la mobilité à Gembloux. Il est par avance remercié pour ce rôle à jouer au sein de cet Organe.

Le président encourage les membres de l'OCBM à prendre connaissance des documents préparatoires en amont de la séance d'OCBM et, le cas échéant, à les transmettre au Collège ainsi qu'à leur conseiller en mobilité.

2. Follow up des avis précédents de l'Organe

Point pour avis

Document préparatoire

Pas de remarque.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte des avancées dans les différents dossiers sur lesquels ils avaient remis un avis lors de ses précédentes séances.

3. Réseau structurant intercommunal

3.1. Bilan de la ligne Express E84 Waremme-Namur et ajustement opérationnel

Point pour avis de l'Organe – présenté par Marie Vidotto (Autorité organisatrice du Transport - SPW).

Voir document préparatoire transmis et slides de présentation du bilan de la ligne Express E84 Waremme-Namur et ajustements :

- Contexte
- Bilan de la ligne
- Plan d'actions
 - o Ajustement tactique
 - o Ajustement opérationnel
 - o Amélioration de l'accessibilité, confort et sécurité des arrêts et cheminements

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Le TEC précise que les améliorations opérationnelles seront mises en œuvre d'ici mars 2022.
- Le président souligne que le processus est plus évolutif que par le passé : création, ajustement dynamique, le cas échéant suppression. Il rappelle également que les communes doivent s'impliquer

en s'intégrant dans la dynamique d'aménagements des cheminements cyclo-piétons pour accéder aux arrêts.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour la ligne Express E84 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.

Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2022.

Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E84.

L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, GAL, SPW Routes, BEP, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.

3.2. Connexion de Ohey au réseau structurant intercommunal

Point pour avis de l'Organe – présenté par Marie Vidotto (Autorité organisatrice du Transport - SPW).

Voir document préparatoire transmis et slides :

- Ambition de création d'une liaison unidirectionnelle Ohey – Andenne dans le cadre de l'étude de connexion de la commune de Ohey réalisée
- Des enjeux de connexion (scolaire, santé, tourisme) de Ohey à Marchin/Huy ont été mis en évidence
- En vue d'identifier l'opportunité de coupler les potentiels des deux communes (ou non), proposition de réaliser plus tôt que prévu l'étude de connexion de la commune de Marchin au réseau structurant (nouvel objectif de présenter les résultats à l'OCBM du printemps 2022)

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Les données empiriques (ONSS 2017, Censur 2011, FWB 2018, ARES 2018 et CREF 2017) sont complétées par des estimations issues des différentes parties prenantes (Communes ou autres).
- Pour le présent diagnostic, l'AOT a défini un flux minimum 200 personnes pour deux raisons :
 - o D'une part, le développement d'une offre structurante ne peut se faire qu'avec un minimum de flux de mobilité identifié (données anonymes)
 - o D'autre part, une cartographie est plus lisible avec un minimum de flux représentés.
- De plus en plus, les études de mobilité disposent d'un périmètre pluricommunal, à l'image des Plans Intercommunaux de Mobilité. Par ailleurs, le SPW (Alain Piron, direction de la planification de la mobilité) a pour mission de redéfinir les bassins de mobilité et d'identifier les pôles d'attraction en étudiant les flux tout mode tout motif sur base de données fournies par les opérateurs de téléphonie mobile (par flux de 10 personnes anonymisées).

- L'OTW souhaite qu'un avis favorable en OCBM de Liège-Verviers soit émis concernant la connexion de Marchin au réseau structurant intercommunal avant d'étudier l'opérationnalisation de la liaison Ohey – Andenne.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour une nouvelle liaison structurante principale unidirectionnelle « Perwez - Haillot - Ohey - Coutisse – Andenne » conformément à la fiche tactique établie par l'AOT.

Sur cette base, la commune de Ohey sera considérée à ce stade au niveau régional comme connectée au réseau structurant intercommunal de transport public.

L'Organe prend acte que le potentiel de mobilité vers Marchin et Huy depuis Ohey sera étudié dans le cadre de la connexion de la commune de Marchin au réseau structurant de transport public.

Une fois établie l'offre cible pour la connexion de la commune de Marchin, l'Opérateur de Transport de Wallonie réalisera l'étude opérationnelle de mise en œuvre de la liaison Ohey – Andenne et de celle connectant Marchin au réseau structurant intercommunal.

4. Plan de transport détaillé TEC 2022

4.1. Mise en œuvre de la ligne E83 Gembloux-Charleroi

Point pour information - présenté par Simon Collet (Opérateur de Transport de Wallonie – le TEC)

La mise en œuvre de la liaison Gembloux-Sombreffe-Fleurus-Charleroi avait été présentée pour avis OCBM lors de la session précédente. Le TEC présente ici la ligne E83 ce qui sera effectivement mise en œuvre en septembre 2022.

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Cette ligne sera mise en œuvre un an avant l'opérationnalisation de l'ensemble des lignes issues du Plan Régional de Transport Public de la zone de Gembloux afin qu'elle trouve son public en amont du redéploiement du reste du réseau.
- La desserte de Ligny et Sombreffe (centre villageois) n'est pas réalisée à la mise en œuvre de la ligne, la ligne TEC existante assurant cette desserte actuellement. Pour l'avenir, les études opérationnelles de mise en œuvre du Plan Régional de Transport Public (PRTP) de la zone de Gembloux (lignes, itinéraires, horaires etc.) font l'objet de la démarche d'information publique et de participation citoyenne qui s'initie avec les communes concernées. En l'occurrence, la question du type de desserte de Ligny et Sombreffe (Express ou secondaire) sera un des points d'attention. A ce stade, la ligne E83 vient bien en complément de l'offre existante.

- Les arrêts au sein de la commune de Sombreffe (4 Bras et Docq) apparaissent peu sécurisés au regard du trafic routier sur cette voirie régionale. Afin d'améliorer l'accessibilité des arrêts, l'ensemble des membres souhaitent sensibiliser le département des Routes de Namur et du Luxembourg du SPW Mobilité Infrastructures (non représenté à cette réunion) à la sécurisation à proximité des arrêts sur voirie régionale et en particulier aux abords des deux arrêts cités. La solution de non-desserte de ces arrêts en l'attente de sécurisation n'a pas été retenue par l'Organe.

4.2. Mise en œuvre de ligne E6 Gembloux – LLN – Wavre-Nord

Point pour avis - présenté par Simon Collet (Opérateur de Transport de Wallonie – le TEC)

Document préparatoire

La ligne sera mise en œuvre par la direction territoriale du Brabant Wallon de l'OTW, également en amont du redéploiement sud de Gembloux. Il s'agit d'une première étape par rapport aux ambitions régionales : la fréquence en 2022 sera à l'heure. L'augmentation du niveau de service dépendra de l'évaluation et du redéploiement des autres lignes de la zone.

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- La date de mise en œuvre de la ligne E6 Gembloux -Louvain-La-Neuve – Wavre est postposée courant printemps 2022 pour des raisons opérationnelles.
- Pour information, les membres de l'Organe de la zone sont invités à participer à l'enquête clients en cours initiée par le TEC pour les lignes créées en 2020 en vue d'alimenter leur évaluation : E5 Nivelles – Namur, 51 Villers-la-Ville - St-Géry - Mont-St-Guibert – LLN et 52 Gembloux - Chastre - Louvain-la-Neuve.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte de la mise en service de la nouvelle ligne E6 Gembloux – LLN – Wavre par le TEC courant printemps 2022 avec un premier niveau de service (fréquence à l'heure).

4.3. Amélioration de la ligne E86 Philippeville – Namur

Point pour information – présenté par Simon Collet (Opérateur de Transport de Wallonie – le TEC)

Voir slides présentés.

- Renfort de fréquence en HP scolaire entre Philippeville et Namur au 01/11/21
- Renfort de capacité entre Couvin (Nismes) et Namur au 1/01/22 (cars de 15m) et limitation à Namur (et plus Jambes)
- Desserte de l'arrêt proche du PAE de Mettet sans modification de l'itinéraire

La remarque suivante a été formulée en séance :

- Le choix de l'arrêt pour desservir le PAE de Mettet s'est orienté vers l'arrêt disposant du cheminement PAE-arrêt cyclo-piéton le plus sécurisé plutôt que vers l'arrêt le plus proche.

4.4. Autres évolutions opérationnelles

4.4.1. Principe de déserte de la future gare multimodale de Namur (mise en service 2022)

Point pour avis – présenté par Simon Collet (Opérateur de Transport de Wallonie – le TEC)
Document préparatoire

- Mise en service probable été 2022 (à confirmer)
- Terminus de plus de 20 lignes extérieures dont Express (limitées à la gare Namur)
- Lignes urbaines (en passage) maintenues sur la Place de la Station
- Gare offrant + de confort, de services, d'information
- Adaptation marginale d'itinéraires de lignes liées au nouveau schéma de circulation

Les remarque suivantes ont été formulées en séance :

- Avec l'arrivée de la gare multimodale de Namur, toutes les lignes structurantes intercommunales seront limitées à Namur. Il y a donc un enjeu intercommunal depuis la plupart des communes périphériques puisque la gare sera un nœud connectant le réseau structurant avec le réseau urbain via des correspondances.
- Il serait intéressant de détailler de manière (carto-)graphique l'ensemble des lignes intercommunales qui verront leur terminus à la future gare multimodale.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte de la mise en service de la gare multimodale de Namur en 2022 et de ses impacts comme terminus des lignes intercommunales.

4.4.2. Ligne 65 : Modification de l'itinéraire à Jambes

Point pour information – présenté par Simon Collet (Opérateur de Transport de Wallonie – le TEC)
Voir slides
Pas de remarque.

4.4.3. Fiabilisation des lignes sur l'axe Chaussée de Louvain

Point pour information – présenté par Simon Collet (Opérateur de Transport de Wallonie – le TEC)
Voir slides
Pas de remarque.

5. Redéploiement : Etude 2021

Zones Jumelées de « Chimay – Beaumont » et « Philippeville – Couvin » : Adaptation du périmètre, diagnostic et kick-off de l'étude de redéploiement

Point pour avis – présenté par Justine Marneffe (Autorité organisatrice du Transport - SPW).

Voir document préparatoire et slides.

L'AOT présente un premier diagnostic mobilité du territoire visé par le redéploiement de l'offre de transport public et la proposition d'adaptation du périmètre initial envisagé, tant en raison de ce que le diagnostic initial présente comme flux qu'en raison du report nécessaire de l'étude de la zone autour de Beaumont en raison des priorités OTW en termes de projets urbains majeurs à Charleroi (BHNS et extension du Métro Léger de Charleroi).

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- S. Collet (OTW – le TEC) précise que sur un plan pratique, il peut difficile d'isoler ce périmètre au moment de la mise en œuvre de l'adaptation du réseau TEC. Il faudra peut-être attendre que les études de redéploiement de zones « frontalières » à cette zone soient aussi fixées avant de pouvoir en étudier l'opérationnalisation de certaines lignes et de pouvoir mettre en œuvre l'ensemble du nouveau réseau.
- L'AOT précise que les liaisons entrantes ou sortantes de la zone sont également étudiées.
- En ce qui concerne « l'évaluation des parcours scolaires », l'AOT précise que l'ambition est de pouvoir affiner le diagnostic scolaire sur base d'une analyse par l'OTW de la fréquentation des lignes actuelles ainsi qu'une analyse « origine-destination » des élèves afin de pouvoir proposer dans le réseau cible la meilleure offre scolaire possible au regard des autres lignes redéployées, même pour des flux inférieurs à 200 personnes.
- L'Organe s'inquiète des travaux concernant les communes d'Yvoir, Anhée et Onhaye qui n'auraient pas lieu sous cette législature. En tenant compte du rythme de travail pour les équipes au sein de l'AOT et de l'OTW, il n'est pas possible d'ajouter d'autres zones de redéploiement à court terme. A la question d'ouvrir le débat à replanifier autrement les redéploiements, l'Organe convient de ne pas reprioriser les redéploiements au sein du bassin de mobilité de Namur au profit de certaines communes mais au détriment d'autres. Cependant, l'OTW propose que les communes qui identifient quelques principaux problèmes actuels lui en fasse part bilatéralement d'ici fin 2021 afin d'étudier et prioriser les améliorations opérationnelles qui pourraient être mise en place hors méthodologie de redéploiement globale. Cela pourrait notamment intégrer les problèmes de capacité des lignes scolaires.
- Les transports scolaires de carence ne sont pas intégrés à l'étude de redéploiement de l'offre. Cependant, parallèlement, un processus d'évaluation du transport scolaire de carence est en cours à l'échelle régionale. Une des pistes identifiées serait de faire évoluer de manière plus agile les lignes régulières scolaires et les circuits de carence.
- Il est suggéré d'inviter lors des ateliers les communes pour lesquelles une liaison depuis ou vers la zone d'étude est pertinente (Chimay, Dinant et Walcourt).

Avis de l'Organe :

L'Organe prend connaissance du diagnostic mobilité présenté par l'Autorité Organisatrice du Transport et le partage.

L'Organe soutient la proposition d'adaptation du périmètre de la zone « Philippeville-Couvin » incluant la commune de Cerfontaine mais n'incluant pas les communes de Fosses-la-Ville, Anhée, Onhay et Hastière.

En termes de réseau structurant de transport en commun desservant la zone, il constate que :

- les communes de Couvin et Philippeville disposent d'une offre ferroviaire ;
- les communes de Couvin, Florennes, Mettet, Philippeville et Viroinval disposent d'une offre structurante Express dont le niveau de service varie ;
- les communes de Cerfontaine et Doische n'ont pas de connexion au réseau structurant ferroviaire ou Express.

L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et aux 7 communes concernées (Cerfontaine, Couvin, Doische, Florennes, Mettet, Philippeville, Viroinval) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone pluricommunale « Couvin – Philippeville », en invitant les communes adjacentes concernées (dont la commune de Chimay pour sa liaison vers Couvin) et de présenter pour avis le réseau cible de la zone (ambitions tactiques) lors de sa prochaine session.

De plus, outre l'évaluation de la ligne Express E86 à réaliser, l'Organe recommande à l'OTW d'évaluer les parcours scolaires de son réseau actuel. Ces données seront pertinentes pour challenger l'esquisse de réseau cible présenté lors du 2^{ème} atelier en février 2022.

6. Réseau structurant ferroviaire : adaptations opérationnelles

- L01 Namur – Huy – Liège
- S61 Namur – Charleroi

Point pour information non présenté étant donné l'absence de la SNCB.

7. Projet Feder – Interreg eHubs : mobilité locale durable et partagée

Point pour information – présenté par Ysaline Pasquasy (Autorité organisatrice du Transport - SPW).

Voir slides.

Le SPW présente l'opportunité que représente d'orienter la réplique en Wallonie du projet européen [eHubs](#) pour le développement de pôles multi/intermodaux et de solutions de mobilité locale avec le développement du réseau structurant et la mise en œuvre du redéploiement de la zone de Gembloux.

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Dans la province de Namur, Namur, La Bruyère et Gembloux ont été identifiées comme communes partenaires du projet. Les échéances d'opérationnalisation du redéploiement de la zone de Gembloux et du projet Feder- Interreg eHubs apparaissent similaires (2023).
- Comme il n'existe à ce stade pas de base légale permettant de subsidier des solutions complémentaires de mobilité locale en Wallonie, l'appel au soutien financier européen représente une opportunité pour des répliques d'e-Hubs sur la zone de redéploiement de Gembloux.
- Dans les prochains mois, un droit de tirage régional financé dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie devrait permettre à toutes les communes wallonnes de réaliser des investissements en infrastructures cyclo-piétonnes et intermodalité (mobipôle) d'ici 2024.

8. Accessibilité en transport public des sites touristiques : présentation du projet régional

Point pour information – présenté par Laurent Delaite (Autorité organisatrice du Transport - SPW).

Voir slides relatifs au projet régional copiloté par le SPW et le Commissariat Général au Tourisme.

La remarque suivante a été formulée en séance :

- Le village de Crupet, l'un des plus beaux villages de Wallonie, est un pôle touristique à desservir en transport en commun.

9. Divers

- La Commune de Daverdisse demande à l'OTW d'analyser et de proposer des solutions concernant des problèmes de surcharge et d'horaire inadéquat sur l'offre scolaire vers Beauraing. L'OTW rappelle sa proposition émise plus tôt en séance et invite les communes, d'une part, à identifier les principaux problèmes actuels afin qu'un contact puisse avoir lieu à court terme afin d'étudier et prioriser les améliorations opérationnelles à mettre en place rapidement.
- Les membres de l'Organe demandent à l'OTW de proposer des solutions d'achats de tickets de bus pour les personnes plus âgées : soit en réintégrant la possibilité d'achats de ticket dans le bus, soit en proposant des bornes d'achats aux arrêts.
- Le président de l'Organe rappelle l'importance de l'intégration tarifaire TEC/SNCB, particulièrement importante suite aux redéploiements de l'offre centrés sur davantage de correspondances.

10. Agenda

La prochaine réunion OCBM aura lieu au printemps 2022. La date sera communiquée le plus rapidement possible.